

## Extrait du registre des délibérations Séance du 12 Septembre 2018

L'an 2018 et le 12 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de LE PENRU Marcelle, Maire.

**Présents** : Mme LE PENRU Marcelle, Maire, M. CROLAS Gérard, Mme PEDRONO Marie Thérèse, M. MEZZOUG Adil, M. LAUNAY Patrice, Mme HAMARD Colette, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, M. CARO Yves, Mme GOUETO Rachel, Mme BEREZOVSAYA Anna, Mme BOISENFRAY Isabelle, M. GRIGNON Michel, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, M. DUFOUR Jean-François, Mme GAUDICHE Christine, M. LEPAGE Patrick

Absent(s) : M. FEGEANT André

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

**Date de la convocation** : 05/09/2018 **Date d'affichage** : 05/09/2018

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Morbihan le : 14/09/2018  
et publication du : 14/09/2018

**Le compte-rendu de la séance précédente est adopté** : à l'unanimité

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GRIJOL François

## **SOMMAIRE**

**Questembert communauté : rapport annuel du service déchets**  
**SIAEP : rapports sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement**  
**Agence postale : location local annexe**  
**Acquisition de parcelle**  
**Enedis : convention de mise en place d'une ligne électrique souterraine**  
**Grdf : convention d'installation d'un équipement de télérelève en hauteur**  
**Conseil Municipal des Enfants**  
**Concours de nouvelles**  
**Exposition centenaire 14-18 : participation de la commune de Lauzach**  
**Budget communal : admissions en non-valeur**  
**Décision modificative n°2**

**réf : 2018-09-46 - Questembert communauté : rapport annuel du service déchets**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du service déchets de 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- prendre acte et d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets de 2017.

*A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)*

**réf : 2018-09-47 - SIAEP : rapports sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité des services Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif du SIAEP pour l'exercice 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de prendre acte et d'approuver le rapport sur le prix et la qualité des services Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif du SIAEP pour l'exercice 2017.

*A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)*

**réf : 2018-09-48 - Agence postale : location local annexe**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Poste souhaite louer le local annexe à l'agence postale communale.

En effet, afin d'optimiser l'organisation des tournées de distribution et pour limiter les emports de charge au départ de la tournée du facteur et au cours de celle-ci, la Poste souhaite pouvoir disposer de l'accès au local. La Poste pourrait y entreposer des sacoches de courrier lors de la pause méridienne du facteur en tournée de distribution et permettre la livraison de sacoches de courrier aux agents postaux.

La convention sera d'une durée de trois ans moyennant une redevance annuelle de 2 400€ TTC payable en quatre trimestrialités d'avance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches (signature de la convention, etc.) en vue de la location du local annexe à l'agence postale communale aux conditions détaillées ci-dessus.

*A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)*

**réf : 2018-09-49 - Acquisition de parcelle**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Burban, domicilié à Theix-Noyal, propose à la commune d'acquérir la parcelle ZO 54, d'une superficie de 3 089 m<sup>2</sup>, située au Guern pour un montant de 100€.

Les frais notariés seraient à la charge de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de cette parcelle aux conditions indiquées ci-dessus.

*A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)*

**réf : 2018-09-50 - Enedis : convention de mise en place d'une ligne électrique souterraine**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'un acte notarié, à la charge d'Enedis et portant sur la mise en place d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle ZH 1 appartenant à la commune, sera prochainement établi.

Elle précise qu'une convention de servitudes sous seing privé a été signée en date du 27 mars 2018 avec Enedis, mais qu'elle n'a jamais été publiée.  
Il convient donc d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :  
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires (signature de l'acte authentique...) dans le cadre de la mise en place d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle ZH 1 appartenant à la commune.

*A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)*

**réf : 2018-09-51 - Grdf : convention d'installation d'un équipement de télérelève en hauteur**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre du lancement sur la région du Projet Compteurs Communicants Gaz, une convention doit être signée pour l'installation d'un équipement de télérelève en hauteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :  
- d'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires (signature de la convention...) dans le cadre de l'installation d'un équipement de télérelève en hauteur.

*A la majorité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 1)*

**réf : 2018-09-52 - Conseil Municipal des Enfants**

Madame le Maire présente le projet de création d'un Conseil Municipal des Enfants et, à ce titre, en détaille le règlement intérieur.

Elle rappelle, à ce titre, que le Conseil Municipal des Enfants est un projet éducatif citoyen qui pour a ambition de former les jeunes élus à la notion d'engagement, à la conduite de projet, à appréhender les droits et les devoirs du citoyen et à faire vivre les valeurs de la République.

Les jeunes élus sont initiés à la démocratie locale et participent à l'élaboration de projets les concernant en lien avec le Conseil municipal. Ils sont formés aux valeurs de la République, au fonctionnement de la commune et au fonctionnement du Conseil municipal. Ils ont une mission de représentation lors de cérémonies officielles. Les jeunes élus sont les porte-paroles des enfants des deux écoles qu'ils représentent dans le cadre de cette instance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :  
- de valider la création d'un Conseil Municipal des Enfants et de valider le règlement intérieur du CME.

*A la majorité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 1)*

**réf : 2018-09-53 - Concours de nouvelles**

Madame le Maire propose au Conseil municipal que la commune organise son premier concours de nouvelles et présente le projet de règlement du concours.

Le concours serait organisé du 1er janvier au 30 juin 2019 et divisé en deux catégories (moins de 18 ans et plus de 18 ans).

La participation serait gratuite pour les personnes mineures et de 5€ pour les personnes majeures (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public).

La remise des prix aurait lieu le 16 novembre 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :  
 - de valider l'organisation d'un concours de nouvelles et le règlement dudit concours.  
*A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)*

**réf : 2018-09-54 - Exposition centenaire 14-18 : participation de la commune de Lauzach**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une exposition intitulée « Hommes de la grande guerre » aura lieu à la mairie du 21 au 29 septembre pour un montant de 2100€. L'exposition étant organisée en lien avec la mairie de Lauzach, cette dernière participera à hauteur de 30% du montant.

Elle demande au Conseil municipal l'autorisation de signer une convention avec la mairie de Lauzach prévoyant, notamment, la participation de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :  
 - d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec la Mairie de Lauzach mentionnant, notamment, la participation de 30% du montant de l'exposition.

*A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)*

**réf : 2018-09-55 - Budget communal : admissions en non-valeur**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur, au compte 6541, les sommes suivantes :

Exercice	N° de pièce	Date PEC	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer
2017	T-68	30/03/17	ASCIA INGENIERIE	commerces de proximité : trop perçu honoraires	807.12 €	0.02 €
2014	T-142	28/07/14	GUEGAN CELINE	loyer 2 rue du grand pont 07/2014	425.06 €	425.06 €
2014	T-164	19/08/14	GUEGAN CELINE	loyer 2 rue du grand pont 08/2014	425.06 €	425.06 €
2014	T-183	23/09/14	GUEGAN CELINE	loyer 2 rue du grand pont 09/2014	425.06 €	425.06 €
2014	T-204	29/10/14	GUEGAN CELINE	loyer 2 rue du grand pont 10/2014	425.06 €	425.06 €
2014	T-227	02/12/14	GUEGAN CELINE	loyer 2 rue du grand pont 11/2014	425.06 €	425.06 €
2014	T-255	23/12/14	GUEGAN CELINE	loyer 2 rue du grand pont 12/2014	425.06 €	425.06 €
2015	T-2	28/01/15	GUEGAN CELINE	loyer 2 rue du grand pont 01/2015	425.06 €	425.06 €
2014	T-139 R-7 A-56	11/07/14	FIRMIN CLAUDE	cantine-garderie juin juillet 2014	3.75 €	3.75 €
2015	T-1 R-1 A-99	19/01/15	LE QUILLIEC MICKAEL	cantine-garderie décembre 2014	35.60 €	0.60 €
2018	T-1230	13/07/18	LEFEBVRE ANNE	cantine-garderie juin juillet 2018	6.50 €	6.50 €
2015	T-131 R-7 A-128	13/07/15	OLLIVIER NICOLAS	cantine-garderie juin juillet 2015	3.85 €	3.85 €
2017	T-183 R-7 A-131	12/07/17	PETRAZOLLER VINCENT	cantine-garderie juin juillet 2017	3.25 €	3.25 €
<b>TOTAL</b>					<b>3 835.49 €</b>	<b>2 993.39 €</b>

*A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)*

**réf : 2018-09-56 - Décision modificative n°2**

Madame le Maire explique que les travaux de peinture, initialement prévus sur le budget du CCAS, sont à prendre en charge sur le budget communal, car le CCAS n'est pas propriétaire des bâtiments. De plus, il est prévu d'acquérir un nouveau véhicule pour les services techniques. Enfin, le montant des travaux de voirie sera supérieur aux prévisions.

Elle propose au Conseil municipal de prendre la décision modificative n°2 suivante :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Chapitre 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	
Compte 21312	Bâtiments scolaires	22 000.00 €
Compte 21318	Autres bâtiments publics	8 000.00 €
Compte 2182	Matériel de transport	6 000.00 €
<b>Chapitre 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	
Compte 2315	Installations, matériel, outillages techniques	16 000.00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>52 000.00 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Chapitre 021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	
Compte 021	Virement de la section de fonctionnement	52 000.00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>52 000.00 €</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chapitre 023</b>	<b>Virement à section d'investissement</b>	
Compte 023	Virement à section d'investissement	52 000.00 €
<b>Chapitre 022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	
Compte 022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	-4 000.00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>48 000.00 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chapitre 013</b>	<b>Atténuation de charges</b>	
Compte 6419	Remboursement sur rémunérations	1 500.00 €
<b>Chapitre 70</b>	<b>Produits des services, du domaine</b>	
Compte 70841	Aux budgets annexes, CCAS	18 000.00 €
<b>Chapitre 73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	
Compte 73111	Taxes foncières et d'habitations	11 500.00 €
<b>Chapitre 74</b>	<b>Dotations, subventions, participations</b>	
Compte 74121	Dotation de solidarité rurale	3 500.00 €
Compte 74127	Dotation nationale de péréquation	3 500.00 €
Compte 74835	Etat - compensation au titre des exonérations de la TH	3 000.00 €
<b>Chapitre 77</b>		
Compte 773	Mandats annulés	7 000.00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>48 000.00 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :  
- de prendre la décision modificative ci-dessus.

*A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)*